

DÉPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
VILLE DE DREUX

DÉCISION N°DEC2025-152

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ

Concession n° : 13612 - Situation : Cimetière BILLY

Division : 10 / Carré : A / Allée : 7 - Empl. Tombe : 1

Le Maire de la Ville de Dreux, Conseiller régional,

VU l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, alinéa 8,

VU la délibération n°2022-215 du 13 décembre 2022 portant délégation de pouvoirs au Maire,

**CONSIDÉRANT** la demande présentée par Madame SIVY Mireille, Suzanne, Renée née CHOLET domiciliée 23, rue Govin, 28100 Dreux (Eure-et-Loir) et tendant à obtenir une concession dans le **Cimetière BILLY** à l'effet d'y fonder la sépulture familiale des membres de sa famille : Jean-François, Georges, Marie décédé à Dreux (Eure-et-Loir) le 11 août 2025, de Mireille, Suzanne, Renée CHOLET épouse SIVY et d'un membre de la famille (urne), ultérieurement.

**DÉCIDE**

**ARTICLE 1** - Il est accordé dans le **Cimetière BILLY** à compter du **11 août 2025** au nom du demandeur susvisé et à l'effet d'y fonder la sépulture familiale indiquée de **2 mètres superficiels**. La date d'échéance est le **10 août 2040** pour une durée de quinze ans.

**ARTICLE 2** - La présente concession est accordée moyennant la somme totale de 400,00 Euros qui a été versée dans la caisse du Receveur Municipal suivant quittance n°2025/132 du 11 août 2025.

**ARTICLE 3** - Monsieur le Directeur général des services de la Mairie de Dreux et Monsieur le Comptable public assignataire de Dreux Agglomération sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

**ARTICLE 4** - Un exemplaire de la présente décision sera notifié à Monsieur le Comptable public assignataire de Dreux Agglomération et au Titulaire de la concession.

**ARTICLE 5** - La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.

Fait à Dreux, le 8 OCT. 2025

Le Maire,

Conseiller régional,



Pierre-Frédéric BILLET

Accusé de réception en préfecture  
028-212801344-20251008-DEC2025-152-A1  
Date de télétransmission : 08/10/2025  
Date de réception préfecture : 08/10/2025

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE  
après dépôt à la sous-préfecture de Dreux le  
Notification le